Image not found or type unknown

Mise en demeure Site rencontres parship

Par **Chantoune28**, le **21/07/2015** à **15:47**

Bonjour,

Je viens de recevoir, ce jour,un courrier du sri, stratégie recouvrement international,de mise en demeure, concernant un abonnement parship, non règle, d'un montant de 370,28 euros (dont majoration pour dommages et interets de 58,48 euros), pour lequel je n'ai jamais souscrit..au 30/4/2015..
Ce qui est curieux, c'est que je n'ai jamais eu de relance, sur mon e mail, avant ce courrier, concernant ce règlement non effectue..
Cette société parship est située speesort 10 20095 hamburger/Allemagne..j'aimerais savoir si une personne a été aussi concernée par ce problème, et s'il ne s'agirait pas d'une arnaque..merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés